

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 238

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À l'alinéa 90, substituer aux mots :

« pour couvrir »

les mots :

« dont l'ensemble couvre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.